

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté de Promulgation n° 1187 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 1187

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 décembre 1937

Numéro JO  
n° 493 du 31/12/1937

Date du numéro  
31 décembre 1937

## VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884;

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 9 novembre 1937, modifiant différents articles du décret du 14 septembre 1916 sur les substances vénéneuses (voir Journal officiel de la République française du 17 novembre 1937, pages 12566 et suivantes) ; 2° Le décret du 21 novembre 1937 portant organisation des offices coloniaux et locaux des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation; 3° Le décret du 29 novembre 1937 instituant un supplément temporaire d'indemnité pour charges militaires; 4° Le décret du 1er décembre 1937 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt (exercice 1937).

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

**PIERRE-ALYPE.**